

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

PRÉFACE

Chères et chers membres de l'ACAT,

Le 18 février, deux jours avant que la campagne du Vendredi saint de l'ACAT ne soit mise sous presse, j'ai reçu un appel de notre organisation partenaire Libereco. Natallia Hersche allait atterrir à Zurich au cours de la soirée ; est-ce que je souhaitais, moi aussi, la saluer ? La militante avait recouvré sa liberté tôt le matin, à l'issue de près d'un an et demi de captivité à Minsk (pour de plus amples informations, voir ce sujet à la page 3). Notre rencontre avec elle fut brève, mais bouleversante. Nous avons fait la connaissance d'une femme déterminée, chaleureuse et bouillante de vie. Natallia ne s'est pas laissé briser par le régime de Loukachenko. Bien au contraire : à ses yeux, une Bélarus libre a plus d'importance que jamais.

Moins d'une semaine plus tard a éclaté la guerre en Ukraine. Un choc qui nous a secoués jusqu'au plus profond de nous-mêmes. Alors même que la répression au Bélarus se poursuit dans toute sa brutalité, le pays voisin est à son tour devenu un foyer d'incendie. Chers membres, je souhaite ardemment que quelque chose de beau puisse émerger de la force de notre consternation ... La paix, par exemple.

Notre Secrétariat est désormais de nouveau au grand complet. Depuis le 1^{er} mars, Etienne Cottier est notre nouveau responsable des dossiers juridiques (voir son portrait à la page 4). Nous apprécions énormément sa nature sympathique et compétente. Bienvenue, Etienne !



Katleen De Beukeleer
Responsable campagnes
& communication

CAMPAGNES

Vendredi saint : le Bélarus

« C'est ainsi que tout s'écoule – sans répit, jour et nuit », aurait dit Confucius, debout sur les berges d'une rivière. Nous aussi, nous sommes au bord du fleuve des événements mondiaux ... La guerre en Ukraine nous a, une fois de plus, fait prendre conscience avec quelle rapidité, et sans répit, les choses peuvent changer. Alors que nous étions encore en train de rédiger notre dossier pour la campagne du Vendredi saint, personne ne se serait attendu à un tel revirement en Europe de l'Est. « Restons solidaires avec le Bélarus ! », le slogan pour la campagne lancée au début du Carême, a dorénavant encore pris plus d'actualité que nous ne l'aurions imaginé. Le dictateur Alexandre Loukachenko, qui a « gagné » comme prévu un référendum sur la réforme constitutionnelle, le 27 février, ne tolère toujours pas la moindre protestation. Il y a des lustres qu'il n'est plus question de liberté en Bélarus ; désormais, c'est également la paix qui est en jeu. Le Bélarus est devenu une zone de déploiement pour les troupes de Vladimir Poutine. Alors que Loukachenko affirme toujours que le Bélarus ne s'engagera pas dans la guerre, des rapports font déjà état d'enrôlements forcés. La haine que les Ukrainiens ressentent envers la population bélarussienne augmente. Un écrivain bélarussien en exil, Alhierd Bacharevič, a rétorqué, le 3 mars 2022, dans sa conciliante « Lettre à l'Ukraine » : « Le Bélarus ne possède pas d'armée. Il n'a que les généraux de Loukachenko, et ils rêvent des médailles de Poutine. Il y a ceux qui exécutent leurs ordres criminels. Et il y a des hommes – qui servent dorénavant de chair à canon dans une guerre criminelle. » Bacharevič fait la comparaison suivante : « On ramasse un blessé grave et on commence à défoncer la porte de la maison du voisin avec sa tête. » Le mouvement de protestation bélarussien est encore et toujours tributaire de la solidarité internationale. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir distribuer nos brochures de campagne et la pétition pour les prisonniers politiques au Bélarus dans votre entourage, et de parler de la situation au Bélarus ! KDB

→ www.acat.ch

D'autres brochures et pétitions sont
à votre disposition auprès du Secrétariat.

VIETNAM

Plusieurs citoyen.ne.s encourent la peine de mort

Lo Thi Hoa est condamnée à mort pour avoir participé à un trafic de stupéfiants. Malgré une atténuation du nombre d'infractions passibles de la peine de mort, la justice vietnamienne continue de prononcer la sanction capitale.



Le tribunal populaire de Hanoi

En avril 2021, le tribunal populaire de la Ville de Hanoi a condamné à mort Madame Lo Thi Hoa, de l'ethnie Hmong, minoritaire et défavorisée au Vietnam, pour « transport illégal de stupéfiants ». Auparavant, elle avait écopé de 18 mois de prison pour trafic illégal. Le verdict de première instance rapporte que le matin du 26 juillet 2020, la Police de Hanoi a effectué une inspection sur un véhicule dont le siège passager était occupé par Lo Thi Hoa. Cette dernière portait sur elle un kilogramme de cocaïne caché dans trois gâteaux rectangulaires ainsi qu'un sachet en plastique renfermant 200 pilules de méthamphétamine.

Lo Thi Hoa a été condamnée à mort pour sa prestation rémunérée de contrebandière. Selon les défenseurs vietnamiens, son cas illustrerait une tactique courante. Des trafiquants notoires utilisent des personnes vulnérables comme mules et boucliers humains pendant que des policiers peu scrupuleux s'en servent comme faire-valoir.

Même comparées à celles des pays voisins, les conditions dans le couloir de la mort vietnamien – l'un des 12 plus peu-

plés au monde – sont particulièrement inhumaines. Les exécutions sont programmées à l'aube et les prisonniers, condamnés à l'isolement, ignorent le sort qu'on leur réserve. En 2016, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) relevait que les dates d'exécution n'étaient divulguées qu'à la dernière minute, les prisonniers se retrouvant alors plongés dans une angoisse permanente. Certes, le Vietnam est passé de 44 crimes entraînant la peine capitale en 1999 à 22 en 2009. La peine capitale a également été commuée en détention à perpétuité pour les jeunes délinquants, femmes enceintes et mères d'enfants de moins de 3 ans, et ce dès 2000. Par ailleurs, le pays a accepté les recommandations de la société internationale de limiter le recours à la peine capitale, ainsi que de réduire le nombre d'infractions qui en sont passibles. Ainsi, en 2015, le châtiment suprême a effectivement été supprimé du Code pénal pour sept crimes. Malgré tout, les statistiques pénales restent fragmentaires. Surtout, la formulation des lois sur la sécurité nationale est très vague. En particulier, l'article 109 du Code pénal modifié, qui ne distingue pas les actes terroristes de l'expression pacifique, permet de condamner tout militant ou dissident à des peines démesurées.

En avril 2021, l'ACAT-Suisse était intervenue pour demander au gouvernement de commuer la peine de mort des frères Le Dinh Cong et Le Dinh Chuc, appartenant à la communauté Dong-Tam*. Le 8 mars 2021, à l'issue d'une procédure judiciaire où le travail des avocats de la défense avait été considérablement entravé, la Haute Cour avait confirmé ces jugements.

SOURCE : ACAT-Allemagne

* voir *appel urgent avril 2021*



Dans la lettre d'intervention, il est demandé au Premier ministre vietnamien Pham Minh Chinh de commuer la peine de mort de Lo Thi Hoa et d'annuler celles des frères Le Dinh Cong et Le Dinh Chuc en raison des irrégularités survenues durant leur procès. Il est aussi demandé d'adopter un moratoire sur la peine de mort avec pour objectif son abolition définitive. Il est enfin rappelé que le Vietnam est tenu de respecter les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dont il est partie et qu'il se doit de se conformer à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela).

Lettre au Premier ministre du Vietnam

Mr. Pham Minh Chinh
Prime Minister
Hoang Hoa Tham Street Nr. 1
Ba Dinh, Ha Noi
VIET NAM

Port : 2.30 fr.

Email :
thongtinchinhpheu@chinhpheu.vn

Copie à l'ambassade en Suisse

Mme Le Linh Lan
Ambassadrice du Vietnam en Suisse
Schlösslistrasse 26
3008 Berne

Port : 1.10 fr. (courrier A)

Email : vietsuisse@bluewin.ch

Délai d'intervention :
15 avril 2022.

Merci beaucoup !

Bonnes nouvelles

BÉLARUS

IMAGE : Campax



Natallia Hersche est libre. Le 18 février 2022, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est parvenu à obtenir la libération de la double nationale biélorussienne et suisse à l'issue de dix-sept mois de captivité au Bélarus. Dans une interview accordée a posteriori à la « NZZ am Sonntag », Hersche a laissé entendre qu'un échange aurait été en jeu – à savoir sa libération contre la reconnaissance du dictateur Alexandre Loukachenko par la Suisse, la nouvelle ambassadrice remettant au ministre biélorussien des Affaires étrangères la copie de ses lettres de créance.

Natallia Hersche avait été arrêtée le 19 septembre 2020, lors d'une marche des femmes contre Loukachenko, à Minsk. Elle s'est opposée à son arrestation arbitraire et a arraché la cagoule d'un policier, sans que ce dernier ne soit blessé. Hersche a été condamnée à deux ans et demi de colonie pénitentiaire pour « violences contre un fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur ». Notre responsable de campagne, Katleen De Beukeleer, a eu le plaisir d'accueillir Natallia Hersche à son arrivée à l'aéroport de Zurich, le 18 février, en compagnie d'une douzaine d'autres représentants de la société civile. Malgré les tortures qu'elle a subies et des conditions de détention inhumaines, Hersche avait l'air incroyablement bien et déterminée.

SECR 09-2021 et 01-2022

Abréviations :

SECR : Intervention du Secrétariat

La torture, une infraction à part entière dans le droit pénal suisse

Il y a bientôt 35 ans, le 26 juin 1987, la Convention de l'ONU contre la torture est entrée en vigueur en Suisse. Mais aujourd'hui encore, notre pays ne remplit pas tous les engagements qu'il a contractés en la ratifiant. À titre d'exemple, l'article 4 de la convention stipule :

1. *Tout État partie veille à ce que tous les actes de torture constituent des infractions au regard de son droit pénal. [...]*
2. *Tout État partie rend ces infractions passibles de peines appropriées qui prennent en considération leur gravité.*

Pourtant, on cherche en vain la torture dans le Code pénal suisse. L'ACAT-Suisse s'efforce depuis plusieurs années de combler cette lacune juridique. Actuellement, de concert avec d'autres ONG, nous soutenons l'initiative parlementaire du conseiller national Beat Flach, qui demande d'inscrire la torture dans le Code pénal suisse en tant qu'infraction spécifique. Le premier obstacle a été franchi le 4 février devant la Commission des affaires juridiques du Conseil national ; le prochain débat est prévu ce mois-ci devant la Commission du Conseil des États. En collaboration avec d'autres ONG, l'ACAT-Suisse a élaboré un argumentaire à destination des parlementaires. Cet argumentaire démontre pourquoi, en Suisse, le cadre légal actuel est insuffisant pour poursuivre pénalement les actes de torture (quel que soit le lieu où ils ont été commis). Ainsi, nous rappelons que la justice suisse ne peut actuellement recourir qu'à une liste d'infractions telles que les lésions corporelles, les voies de fait, les menaces, la contrainte, les insultes ou la mise en danger de la santé, etc. Les peines assorties à ces infractions ne sont pas adaptées à la gravité du crime de torture. De plus, ces infractions peuvent arriver à prescription, alors que la torture est imprescriptible. En outre, pour que la diplomatie suisse puisse se présenter avec cohérence et crédibilité devant les instances de défense des droits humains' et lors des conférences thématiques, il est important que la Suisse ne se contente pas d'inscrire la lutte contre la torture comme une priorité dans sa stratégie de politique étrangère, mais qu'elle la mette aussi en œuvre dans sa législation nationale.

Le succès d'étape remporté en février est un signe réjouissant contre l'impunité. Mais la route est encore longue jusqu'à ce que l'on dispose d'une base juridique efficace pour punir la torture dans le code pénal suisse. BR



IMAGE : NoFWAddress, CCO, via Wikimedia Commons

Nécrologie de Dora Reymond-Gautier

Débordante de conviction, de passion et d'énergie, elle n'a cessé de s'engager contre la torture et pour l'ACAT : Dora Reymond-Gautier, l'une des fondatrices de l'ACAT-Suisse. Elle est décédée dans sa 101^e année, le 2 janvier 2022, à Genève.



Aux débuts, elle a fait connaître l'ACAT dans les paroisses et auprès des particuliers et a fait signer les appels urgents, dimanche après dimanche, dans les églises. Lectrice attentive de la presse, elle ne se contentait pas de suivre les événements survenant à l'étranger, elle était tout autant à l'écoute des dérives commises en Suisse. Avec courage, dynamisme et sachant toujours différencier, Dora Reymond-Gautier s'est engagée avec persévérance contre la torture et les mauvais traitements. Accompagnés par une délégation de co-fondatrices et co-fondateurs, nous lui avons rendu visite à l'occasion de son 90^e anniversaire et du 30^e anniversaire de l'ACAT-Suisse, et avons fait revivre des souvenirs des débuts de l'ACAT. Notre gratitude envers les graines qu'elle a semées lui survivra. BR

Assemblée générale



Notre prochaine assemblée générale est programmée pour le **samedi 11 juin 2022**. Et, cette fois-ci, ce ne sera pas par écrans interposés, mais bel et bien (si Dieu le veut !) à la maison de la paroisse Saint-Paul, à Berne. Nous serions heureux que vous réserviez d'ores et déjà la date ! L'invitation vous parviendra d'ici la fin avril.

NOUVELLES DU SECRÉTARIAT



Etienne Cottier a récemment rejoint les rangs du Secrétariat de l'ACAT-Suisse, où il a repris les tâches de Dominique Joris en tant que **responsable des interventions et dossiers juridiques**. Originaire du canton de Vaud, Etienne Cottier est titulaire d'un bachelors en communication de l'Université de Neuchâtel, ainsi que d'un bachelors et d'un master en droit de l'Université de Fribourg avec une spécialisation en droits humains. Passionné de musique, il ne fait nul doute que ce jeune enthousiaste s'acquittera de ses tâches avec entrain. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue et le plein de succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous recherchons dès maintenant un(e) **stagiaire Campagnes (60-70 %)**.

→ Vous trouverez l'annonce sur www.acat.ch.

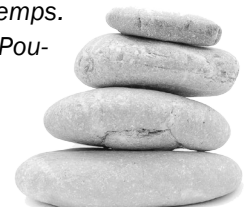
Le mandat de **Ruth Blum** en tant que responsable de la recherche de fonds est arrivé à expiration fin février. Nous remercions Ruth pour son engagement en faveur de l'ACAT et nous lui souhaitons bon vent !

« POUTINE, RETIRE TES TROUPES ! »

La guerre en Ukraine préoccupe également Mme Ank Kienast, thérapeute craniosacrale et membre de longue date de l'ACAT-Suisse. Elle nous est parvenue avec la demande suivante :

« Poutine, retire tes troupes ! » Les gens du monde entier devraient le crier haut et fort – et ce toutes les heures, trois fois de suite. Notre corps l'entendra et gagnera en confiance et en espoir avec le temps. Et le meilleur est à venir : un jour, les vibrations de notre souhait de paix atteindront également Poutine.

... À faire et à partager !



IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Bettina Ryser (BR) **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique : ACAT-Suisse **Traduction** ABC Translations **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** juin 2022

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

Speichergasse 29 • CH-3011 Berne

Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch

IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



**Votre don en
bonnes mains.**